



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 21 avril 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

275, rue du Brome (lot 3 058 204)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal dont la marge latérale droite du garage attaché serait de 1,65 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications et à l'article 136 du *Règlement de zonage n° 2025-748* pour la zone R-319.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 1^{er} avril 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca